

# DEMANDE À FAIRE SUR SIRHUS AVANT LE 26 NOVEMBRE



## ACCORD TÉLÉTRAVAIL

CE QUI SERA APPLICABLE POUR LES AGENTS  
AU 1ER JANVIER 2022

**Temps de travail compris entre 50% et moins de 80% d'un temps plein :**

1 jour fixe ou 1 jour volant / semaine

**Temps de travail compris entre 80% et moins de 100% d'un temps plein :**

2 jours maximum par semaine

- 1 à 2 jours fixes / semaine ou
- 1 jour fixe et 1 jour volant / semaine ou
- 1 jour volant / semaine

**Exerçant à 100% d'un temps plein :**

*Agent ayant des activités en présentiel en agence :*

- 1 à 2 jours fixes / semaine ou
- 1 jour fixe et 1 jour volant / semaine ou
- 1 jour volant / semaine

*Pour les autres agents :*

- 1 à 3 jours fixes / semaine ou
- 1 à 2 jours fixes et 1 jour volant / semaine ou
- 1 jour volant / semaine

👉 *Le télétravail peut être fractionnable en demi-journées de façon exceptionnelle sur accord du manager.*

Rejoignez-nous : <https://www.fopolemploipaca.fr>

